



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE VAL-  
ALAIN

## AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

### PROJET DE RÈGLEMENT 252-2024 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS SUR LE PLAN D'URBANISME ET LE ZONAGE #203-2021 ET 204-2021.

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil lors de la séance ordinaire qui s'est tenu le 4 novembre 2024 a adopté le premier projet de règlement #252-2024 modifiant les règlements sur le plan d'urbanisme et le zonage #203-2021 et 204-2021.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q.,c A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique **le 2 décembre 2024 à compter de 19 h** à la salle du conseil de la Municipalité Val-Alain situé au 1245, 2<sup>e</sup> Rang à Val-Alain. Durant cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet pourront le faire.

L'objet de cette consultation vise à modifier les éléments suivants :

#### MODIFIER LE PLAN D'URBANISME N°203-2021

- Modification des limites de l'affectation du sol « îlot déstructuré [ADes] » ainsi que la création d'un nouvel îlot déstructuré permettant l'habitation unifamiliale isolée, en concordance avec le règlement 354-2024 de la MRC de Lotbinière.

#### MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°204-2021

- Modification des limites de la zone ADes-4 ainsi que la création d'une nouvelle zone ADes-8 permettant l'habitation unifamiliale isolée, en concordance avec le règlement 354-2024 de la MRC de Lotbinière;
- Ajout de la date de référence relative à la construction de résidences permanentes ou saisonnières dans l'affectation agro-forestière.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de la Municipalité de Val-Alain situé au 648, rue Principale à Val-Alain durant les heures de bureau.

Donnée à Val-Alain, ce mardi, 12 novembre 2024.

Émilie Marcoux-Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

#### *Certificat de publication*

Je, soussignée, Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Val-Alain, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la ville au <https://www.val-alain.com/.m> et en affichant une copie à l'hôtel de ville et au Centre municipal le 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre, entre 11 heures et 16 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2024.

Émilie Marcoux-Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière